Motion intersyndicale sur le projet de lignes directrices de gestion relatives à la mobilité des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche

Votée à 8 pour (CGT, FO, FSU, UNSA, SUD) et 7 abstentions (CFDT, SNPTES)

Le CT-MESR du 14 novembre doit examiner les lignes directrices de gestion prises en application de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

Les organisations syndicales soussignées confirment leur attachement au principe d'une Fonction publique de carrière inscrit dans le statut général de la fonction publique d'État. Elles s'opposent aux principes législatifs hérités de la loi du 6 août 2019 qui ont conduit à l'écriture des lignes directrices de gestion et rappellent leur attachement à l'égalité de traitement des agentes et agents pour tous les éléments de leur carrière et à la transparence sur les modalités de leur gestion, égalité et transparence qui ne peuvent être garantie que par le maintien et le renforcement des compétences des Commissions Administratives Paritaires.

Les organisations syndicales soussignées souhaitent à l'occasion de ce CTM rappeler leur opposition au contenu et à la philosophie de la loi du 6 août.